

NEW ORLEANS FREE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureau: 333 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.
Incorporated at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.
FOR THE PETITES ANNONCES DE DÉCLARATIONS, VENTE ET LOCATION, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX RÉDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

Le Numéro



Cinq Sous

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.
Un An. 6 Mois. 4 Mois. 3 Mois.
POUR LES ÉTATS-UNIS.....\$1.00 \$1.50 \$1.00 75 cts
POUR L'ÉTRANGER.....\$4.00 \$2.00 \$1.50 \$1.00
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeyille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1899.

Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS FREE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureau: 333 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.
Incorporated at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.
FOR THE PETITES ANNONCES DE DÉCLARATIONS, VENTE ET LOCATION, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX RÉDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

DEPECHEES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA

PRESSE ASSOCIEE

—ET—

Service Spécial

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Nouvelles Etrangères.

PROCÈS DREYFUS.

Plaidoirie de Me Degrange.

Rennes, 8 septembre.—La salle du Lycée était encombrée de spectateurs. Ce matin, à l'ouverture de la séance du cinquième jour de la cinquième semaine du procès en révision du capitaine Dreyfus, un grand nombre de dames dans la salle. Les reporters des journaux avaient veillé toute la nuit, pour assurer des places en avant de l'estrade.

Les places debout, derrière la Cour, se vendent maintenant de 15 à 20 francs chacune, et la demande augmente à mesure que l'on approche de la fin du procès.

Parmi les principaux témoins se trouve, aujourd'hui, le Baron Russell de Killowen, Lord Chief Justice d'Angleterre. Il est conduit à son siège par le général Chamoin et M. Paléologue, du Bureau des affaires étrangères.

Le Baron Russell s'assied derrière le table des juges. Il est venu de Paris où il avait assisté aux séances de la commission d'arbitrage, relativement au règlement des frontières Anglo-Vénézéliennes, par voir par lui-même quelle chose du procès.

Me Demange commence son plaidoyer en faveur de la défense. En termes éloquentes et d'une façon saisissante, il produit de puissants témoignages contre Esterhazy.

An cours de ses remarques, il s'écrie: Pen-vez-vous que si Dreyfus et Esterhazy se fussent trouvés devant la Cour Martiale de 1894, la Cour eût condamné le capitaine Dreyfus.

En posant cette question, le défenseur se tourne vers le prisonnier qui est devant lui et ajoute: "Non".

Dreyfus semble aujourd'hui plein de confiance. En entrant dans la cour, il sourit et donne une chaleureuse poignée de main à l'avocat.

Lord Russell suit le discours de Me Demange avec la plus profonde attention.

L'avocat déploie beaucoup de talent. Les modulations de la voix sont exquises; tantôt elle est douce et persuasive, tantôt véhémement et l'argumentation très serrée.

Vers la fin, elle devient puissante, elle remplit la salle. Ce sont des explosions d'indignation contre les accusations dont est l'objet Dreyfus, contre la faiblesse honteuse des moyens qui sont à la disposition de la poursuite et contre Esterhazy qu'il dénonce.

Les gestes et les traits de Me Demange sont également expressifs.

La première rangée de sièges destinés aux principaux témoins est vide. On n'y remarque que M. Trarieux, ancien ministre de la justice, M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre.

Tous les généraux et officiers avertis quittent Rennes par ordre du ministre de la guerre, général de Gallifet.

Le lieutenant colonel Picquart a aussi quitté Rennes, bien qu'il n'occupe aucun rang dans l'armée.

Dreyfus a écouté le discours de Me Demange, avec son impassibilité ordinaire, depuis les premiers jours du procès. Les sentiments qui pouvaient l'agiter, pendant que Me Demange parlait en sa faveur, il les cachait soigneusement.

A 11 heures, Me Demange parle encore; il annonce qu'il lui faut encore deux heures et demie pour achever son plaidoyer.

La Cour s'ajourne à demain, 7 heures du matin. Comme Me Labori doit parler, et que le commissaire du gouvernement lui répondra très probablement, il devient certain que le verdict ne sera pas rendu avant lundi.

L'impression générale est que le discours de Me Demange a produit un certain effet sur les juges.

Au point de vue de l'argumentation, c'est un superbe morceau d'éloquence.

Après l'ajournement de la Cour, le bruit courait que Me Labori avait résolu de ne pas parler; il s'en abstenait, dit-on, pour ne pas produire un mauvais effet sur les juges, de chacune de ses paroles irriterait. Il vaut donc mieux pour Dreyfus qu'il garde le silence.

On a demandé à Me Labori s'il y avait quelque fondement dans ce bruit; il a levé légèrement les épaules, ce qui semblait signifier que rien n'était décidé à cet égard.

On a remarqué, aujourd'hui, que quand Me Labori est entré dans la Cour, ce matin, il a parlé à Me Demange d'un ton presque suppliaut. Il en est résulté une vive discussion qui a presque dégénéré en dispute.

Le même colloque s'est renouvelé pendant la courte suspension de la séance.

Les deux avocats disaient apparemment; avec passion les meilleurs moyens de conduire l'affaire qui, disait-on, tournait mal pour Dreyfus.

Voici les détails des procédures d'aujourd'hui:

C'est au milieu du plus profond silence et de la plus vive attention que Me Demange commence son plaidoyer. Ses premières réflexions sont l'objet de l'approbation de tout l'auditoire.

Dans la situation solennelle où nous nous trouvons déclare-t-il, je dois tout d'abord protester contre une allégation qu'un des témoins n'a pas craint de proférer.

Le témoin n'a pas hésité à déclarer que quiconque s'était déclaré en faveur de la révision de l'affaire, ou, en d'autres termes, croyait à l'innocence de Dreyfus, travaillait contre l'armée et contre le pays.

Je déclare que le témoin ne me connaît pas et ne connaît pas Me Labori; ni lui ni moi ne serions ici, si cette déclaration du témoin était vraie.

Laissez-moi vous dire simplement ceci:

Le jour où, au milieu du choc furieux des passions politiques, j'ai vu se soulever la plus farouche des tempêtes, le jour où j'ai vu tout ce que j'avais appris à révéler et à aimer, depuis mon enfance, mis en péril, moi, un Français, le fils d'un soldat, j'ai été en proie aux plus terribles tortures.

Quand j'ai tourné mes regards vers l'île du Diable où était enchaîné un homme que je fond de mon âme je croyais être un martyr, je

me suis demandé avec stupéfaction si la justice divine nous avait abandonnés.

Depuis lors, je suis revenu à moi. J'ai écouté la voix de ma conscience.

J'ai poursuivi ma route sans en dévier un instant, libre de toute passion, sans haine comme sans préjugé. J'ai fait mon devoir. Vous accomplirez le vôtre aussi pour faire triompher la justice.

Me Demange veut définir nettement la situation du prisonnier. Il dit:

Quand a commencé l'affaire de la révision, Dreyfus était un condamné; il fallait de sérieuses présomptions de son innocence, pour que son affaire pût être portée en Cour de cassation.

Aujourd'hui, c'est à l'accusateur public de prouver qu'il est coupable. Qu'on ne nous blâme donc pas, si nous avons prouvé l'innocence de notre client.

Ce n'est pas nous qui avons ici une tâche à remplir. C'est le commissaire du gouvernement qui doit prouver que le prisonnier est coupable de l'abominable forfait qu'on lui impute.

Me Demange proteste contre l'idée qu'on lui prête d'avoir voulu livrer Esterhazy à la justice. La défense n'avait qu'un but: faire ressortir l'innocence de Dreyfus, d'une façon éclatante et complète, et l'entendre proclamer par la cour martiale.

Le défenseur est convaincu que les juges de 1894 étaient honnêtes, comme les juges d'à présent. Mais si les premiers juges avaient vu l'écriture d'Esterhazy, ils auraient rendu un verdict différent.

Le défenseur entre dans les détails de l'affaire et reprend les faits relatifs au prisonnier, en 1894.

Le seul renseignement certain que nous puissions trouver, c'est le cri qui lui est échappé soudainement. Même avant d'être condamné, quel est son premier cri? "Non, je ne me tuerai pas, parce que je suis innocent".

M. Demange parle longuement des protestations d'innocence, toujours croissantes du prisonnier, de ses lettres touchantes à sa famille.

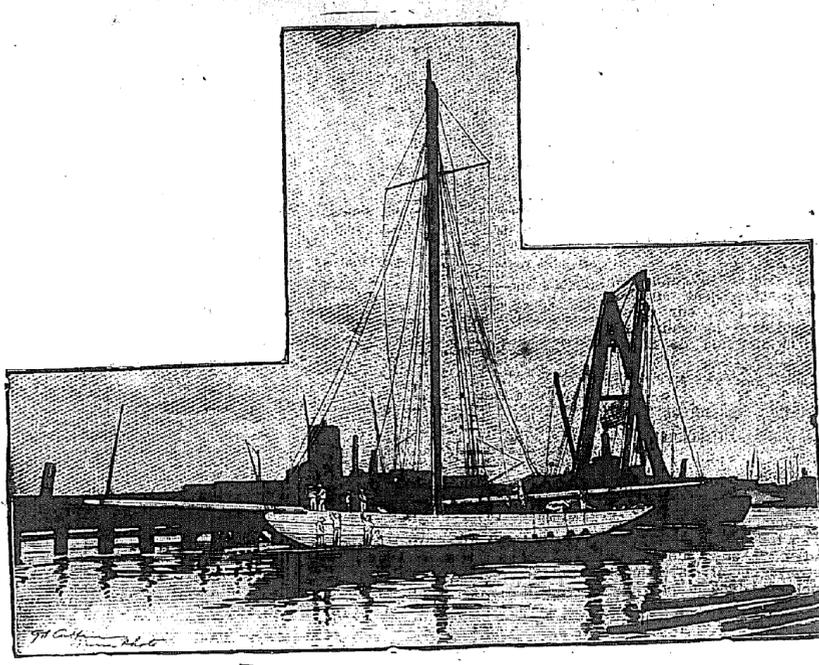
C'est là, dit Me Demange, que vous trouverez toute l'âme de Dreyfus; c'est là qu'elle se manifeste. Dans son tombeau, il est seul avec lui-même, et il chérit l'espoir de voir, un jour, son innocence reconnue.

Parmi les lettres de Dreyfus, lues par Me Demange, il y en a une où, après avoir affirmé son innocence, et déclaré qu'il a toujours servi le drapeau aux trois couleurs avec amour et honneur, le prisonnier se plaint d'avoir été traité à l'île du Diable comme un condamné ordinaire. Il conclut ainsi:

"Je désire vivre." Voilà l'âme d'un soldat, s'écrie Me Demange, et c'est cet homme-là, que vous appelez un traître! Voilà l'homme qui, en votre présence, renonce en deans de lui-même ses souffrances et ses émotions.

Ah! messieurs, j'aimerais mieux défendre des coupables qui se vantent habilement de dissimuler, qu'un innocent qui est par trop sincère.

Me Demange lit, d'autres lettres qui respirent toutes le même désir, pour voir son honneur reconnu; et cela au milieu de la maladie et des plus terribles souffrances de l'âme.



LE SHANROCK.
Les Anglais ont, paraît-il, construit une merveille pour conquérir la Coupe d'Amérique.

Une de ses lettres fait appel au général de Boisdeffre, à sa générosité, pour l'aider à recouvrer la liberté dont il a été privé.

Dans une lettre à son frère, le prisonnier dit: Tandis qu'il y a des gredins qui se promènent librement, j'en suis réduit à désirer la mort pour cesser de souffrir; mais ce serait la honte pour ma femme et mes enfants.

Dans la même lettre, il demande à son frère de tâcher de découvrir les complices, tout en protégeant avec soin les intérêts du pays.

N'est-ce pas le cri d'un innocent, demande Me Demange et il ajoute: le général de Boisdeffre a bien reçu la lettre; mais il ne l'a pas communiquée à Mathieu Dreyfus.

Cinq ministres de la guerre, dit Me Demange, ont déclaré Dreyfus coupable tout en admettant qu'il était impossible de produire des preuves.

Le général de Boisdeffre, le général Gonse et le général Rogot ont aussi affirmé qu'il était coupable. Mais au lieu de preuves, ils n'ont pu qu'accumuler présomptions sur présomptions.

L'avocat rappelle que les généraux n'ont étudié l'affaire qu'au moment où le public, abusé, avait transformé toute la question en un conflit entre Dreyfus et l'armée; il devenait impossible aux généraux de ne pas partager les préjugés, de ne pas s'appuyer sur des probabilités, sur des présomptions. Me Demange ajoute:

Je dois cependant reconnaître l'honnêteté, la conduite honorable des généraux; ils ne pouvaient agir autrement qu'ils ne l'ont fait.

est certain que l'imagination a joué un plus grand rôle que la raison dans les actes de du Paty de Clam.

Il est également significatif que le rapport élaboré par du Paty de Clam au lendemain de son entrevue avec Dreyfus ait disparu.

Du Paty de Clam, dit Me Demange, a évidemment oublié ses remarques à Dreyfus, et il a oublié bien d'autres faits.

Me Demange dit qu'il a été surpris de l'attitude du général Gonse envers les prétendus aveux, et il s'étonne du fait que le capitaine Lebrun-Renaud, envoyé expressément à l'Elysée pour répéter ces aveux ne les ait pas mentionnés.

Il est également inexplicable que les généraux Saussier et Mercier n'aient pas pris des mesures pour vérifier ces prétendus aveux, qui ont été perdus de vue jusqu'au moment où M. Cavaignac les a exposés à la Chambre comme preuve de la culpabilité de Dreyfus. La cour de cassation a justement déclaré que ces paroles ne constituaient pas des aveux.

Poursuivant, Me Demange discute l'un après l'autre les documents du dossier secret. Il dit que toutes les interprétations du document commençant les «preuves douteuses» sont hypothétiques, mais qu'elles s'appliquent très facilement à Esterhazy qu'à Dreyfus. Il en est ainsi des autres documents. Il n'y a aucune preuve indiquant que Dreyfus ait été impliqué plus qu'aucun autre. Les «fuites» attribuées à Dreyfus ne pouvaient avoir trait qu'aux plans des fortresses, et ces «fuites» ont continué jusqu'en 1897.

Le document contenant les mots «cette canaille de D» n'indique qu'un pauvre diable, et il ne peut pas s'appliquer à un homme qu'une autre lettre dépeint comme un ami du deuxième bureau.

Aucune crainte ne peut être attachée à quelques-uns des documents, tandis que d'autres se concernent nullement le prisonnier.

Avec le document se trouve une lettre écrite par le comte Von Munster-Ledenburg, ambassadeur d'Allemagne en France, au colonel Schwarzkoppen; attaché militaire, contenant les mots suivants:

«En ce qui concerne Dreyfus l'affaire Dreyfus a été le sujet universel des commentaires en Allemagne à une époque, et que les fonctionnaires allemands pouvaient avoir été d'abord inquiétés, mais qu'ils se sont subséquemment rassurés.

L'avocat s'indigne du fait que le comte Von Munster-Ledenburg n'ayant pas expressément déclaré Dreyfus innocent, la poursuite ait déduit de ses paroles un aveu de la culpabilité de Dreyfus.

An sujet des lettres des 2 et 11 novembre envoyées par le commandant Panizzardi à son chef, il a été allégué qu'elles prouvaient que Dreyfus avait eu des relations avec le colonel Schwarzkoppen, tandis qu'en réalité le commandant Panizzardi niait simplement que Dreyfus eût eu des relations avec le gouvernement italien. Il est impossible de douter de l'authenticité de ces faits. Il est inconcevable que le colonel Schwarzkoppen et le commandant Panizzardi aient été de curieux et de badauds.

M. Régis était dans la cour du Lycée, ce matin; il a discuté la situation avec les chefs anti-Dreyfusards. Sa présence en ville n'est pas d'un bon augure pour la tranquillité publique.

Les journaux de la localité ont fait paraître une lettre destinée à la publicité, de M. Régis à président du conseil, M. Waldeck Rousseau. M. Régis y déclare qu'il compte conserver le plus grand calme. Il ajoute que si on l'arrête, il résistera.



COCHEFFERT, le célèbre agent de la sûreté française.

Le conseil rend alors un éloquent tribut à l'honnêteté du bat qui poursuivait les généraux.

Traitant ensuite des aveux, l'avocat donne lecture du rapport du capitaine Lebrun-Renaud, de la garde républicaine, qui a eu charge du prisonnier avant sa dégradation, et il maintient que les paroles de Dreyfus, qui sont connues maintenant, n'étaient que l'expression des idées que le colonel du Paty de Clam avait préalablement exposées au prisonnier. Il ajoute que quelque du Paty de Clam ait maintenu le contraire, il

Un article de M. Marcel Prévost

Paris, 8 septembre.—On lit dans le "Soir", un des journaux anti-Dreyfusistes les plus violents: "On sait que M. Marcel Prévost est président de la Société des Gens de Lettres. L'article qu'il donna ce matin dans un journal américain, le "New York Herald", a été extrêmement commenté pour cette raison.

M. Marcel Prévost termine sa lettre de Rennes par un paragraphe qui est singulièrement suggestif.

En parlant du procès Dreyfus, M. Marcel Prévost s'exprime ainsi: "C'est un drame international dont la dernière scène, heureusement, ne se passera pas en France."

Après cet appel à l'intervention des armées étrangères, il nous semble difficile que la Société des Gens de Lettres ne choisisse pas un successeur à M. Marcel Prévost.

Kingston, Jamaïque, 8 septembre.—Des avis reçus de Saint-Domingue établissent que la démonstration apparemment enthousiaste et ostensiblement nationale préparée à Saint-Domingue pour Jimenez, leader de la révolution, par le général Imber et les chefs de la faction politique de Jimenez, ne représente pas absolument le sentiment populaire réel.

On commence aujourd'hui à s'apercevoir que si la nation entière a accepté la révolution avec l'enthousiasme que le cauchemar de la politique de parti disparaîtrait d'une façon permanente par l'établissement d'un protectorat américain, le parti de Jimenez ne travaillerait réellement que dans son intérêt personnel. Ce parti se propose maintenant de profiter de la victoire s'il peut obtenir l'élection constitutionnelle de Jimenez.

Malgré la popularité croissante du général Horatio Vasquez, le président provisoire qui a été le leader réel des révolutionnaires et est le héros du jour, si l'homme élu ne se conforme pas aux aspirations populaires ou, comme alternative, ne réussit pas à donner au pays un gouvernement combinant l'indépendance souveraine avec la stabilité financière et cette complète liberté politique intérieure ignorée à longtemp et que le peuple a été résolu à obtenir au prix d'une effusion de sang ou même d'un abandon partiel de souveraineté, une autre révolution éclatera certainement.

En concluant, les avis établissent que les intéressés étrangers à Saint-Domingue suivent anxieusement la marche des événements.

Burlington, Vermont, 8 septembre.—M. Charles Dewey, frère de l'amiral Dewey, se rendra à New York pour assister à la réception de l'amiral dans cette ville.

Marx Régis d'Alger à Rennes.

Rennes, 6 septembre.—Une grande excitation s'est produite à Rennes par suite de l'arrivée de Marx Régis, l'ancien maire d'Alger, le notoire ennemi des juifs.

Il était accompagné de deux Algériens portant le costume de leur pays.

La foule le suivait. Il est entré dans le principal café de la ville pour prendre un rafraîchissement.

Un article de M. Marcel Prévost

Paris, 8 septembre.—On lit dans le "Soir", un des journaux anti-Dreyfusistes les plus violents: "On sait que M. Marcel Prévost est président de la Société des Gens de Lettres. L'article qu'il donna ce matin dans un journal américain, le "New York Herald", a été extrêmement commenté pour cette raison.

M. Marcel Prévost termine sa lettre de Rennes par un paragraphe qui est singulièrement suggestif.

En parlant du procès Dreyfus, M. Marcel Prévost s'exprime ainsi: "C'est un drame international dont la dernière scène, heureusement, ne se passera pas en France."

Après cet appel à l'intervention des armées étrangères, il nous semble difficile que la Société des Gens de Lettres ne choisisse pas un successeur à M. Marcel Prévost.

Kingston, Jamaïque, 8 septembre.—Des avis reçus de Saint-Domingue établissent que la démonstration apparemment enthousiaste et ostensiblement nationale préparée à Saint-Domingue pour Jimenez, leader de la révolution, par le général Imber et les chefs de la faction politique de Jimenez, ne représente pas absolument le sentiment populaire réel.

On commence aujourd'hui à s'apercevoir que si la nation entière a accepté la révolution avec l'enthousiasme que le cauchemar de la politique de parti disparaîtrait d'une façon permanente par l'établissement d'un protectorat américain, le parti de Jimenez ne travaillerait réellement que dans son intérêt personnel. Ce parti se propose maintenant de profiter de la victoire s'il peut obtenir l'élection constitutionnelle de Jimenez.

Malgré la popularité croissante du général Horatio Vasquez, le président provisoire qui a été le leader réel des révolutionnaires et est le héros du jour, si l'homme élu ne se conforme pas aux aspirations populaires ou, comme alternative, ne réussit pas à donner au pays un gouvernement combinant l'indépendance souveraine avec la stabilité financière et cette complète liberté politique intérieure ignorée à longtemp et que le peuple a été résolu à obtenir au prix d'une effusion de sang ou même d'un abandon partiel de souveraineté, une autre révolution éclatera certainement.

En concluant, les avis établissent que les intéressés étrangers à Saint-Domingue suivent anxieusement la marche des événements.

Burlington, Vermont, 8 septembre.—M. Charles Dewey, frère de l'amiral Dewey, se rendra à New York pour assister à la réception de l'amiral dans cette ville.

Marx Régis d'Alger à Rennes.

\$2000

Pour activer un intérêt dans les records du Phonographe Edison, 2000 dollars sont offerts comme prix pour les meilleures descriptions de ces records. Les renseignements et des blancs d'inscriptions peuvent être obtenus GRATUITEMENT de

NATIONAL AUTOMATIC FIRE ALARM COMPANY DE LA LNE.
Département des Phonographes, 614 RUE GRAVIER.

10000-10

TOITURES EN COBRE, FER ET GONDON.

Manufacturées, Vendues et Construites aux Plus Bas Prix par la

N. O. Roofing & Metal Works
926 à 940 rue Lafayette.
PHONES 1383.